

## Déclarations fiscales...

Jean-Marie Harribey

13 mars 2012

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2012/03/13/declarations-fiscales>

Le lecteur voudra bien m'excuser de poursuivre une petite série d'exercices que je m'efforce de résoudre pour m'aider à y voir clair dans mon choix électoral que je vais devoir bientôt faire.

La proposition de François Hollande d'imposer au taux de 75 % la part de revenu au-delà de 1 million d'euros par part a fait pousser les hauts cris à toute la droite. Quel est l'argument aussitôt avancé pour dénigrer cette proposition par Nicolas Sarkozy, François Bayrou, le Front national, leurs porte-parole ou faire-valoir comme Jean Arthuis et Paul-Marie Coûteaux, entendus sur France Inter, la presse soi-disant économique<sup>1</sup>, et la plupart des journalistes et commentateurs ? « En ajoutant à ces 75 % d'imposition la CSG, la CRDS et l'impôt sur la fortune, on va atteindre les 100 %, voire les dépasser ».

On a peine à imaginer le taux... de mensonge ou d'ignorance des idéologues. Ils ajoutent à un taux marginal (75 %) des taux effectifs (7,5 % pour la CSG et 0,5 % pour la CRDS). Cette addition n'a strictement aucun sens parce que le taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu n'a rien à voir avec le taux moyen d'imposition effectivement payé par un contribuable.

Le taux d'imposition effectif sur le revenu des 0,1 % les plus riches est de 11,8 % selon les calculs de Thomas Piketty<sup>2</sup>. C'est à ce seul taux qu'il faudrait éventuellement ajouter les autres prélèvements.

	Taux d'imposition des 0,1% les plus riches	Taux d'imposition des 0,01% les plus riches	Taux d'imposition des 0,001% les plus riches
Impôt sur le revenu	11,8 %	10,9 %	9,9 %
Impôt sur le capital	12,3 %	13,1 %	14,1 %
Impôt sur la consommation	7,3 %	7,2 %	7,2 %
Cotisations sociales	6,7 %	3,6 %	2,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>38,1 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>33,4 %</b>

À partir des 5 % les plus riches le taux d'imposition global est dégressif. Et, à partir des 1 % les plus riches, l'impôt sur le revenu est dégressif. Les hurlements du « président des riches » et de ses partisans sont donc totalement déplacés.

S'il y a des questions à poser à propos de la proposition de François Hollande de créer une tranche d'impôt sur le revenu à 75 %, elles sont ailleurs.

- L'assiette de l'impôt sur le revenu sera-t-elle changée pour supprimer toutes les niches fiscales inutiles (les niches fiscales sont évaluées entre 70 et 140 milliards d'euros par an) ?
- Tous les revenus du patrimoine et du capital seront-ils imposés à la hauteur des revenus du travail ?

<sup>1</sup> <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20120308trib000687170/l-impot-a-75-les-6-questions-auxquelles-hollande-n-a-pas-repondu.html>

<sup>2</sup> [http://www2.revolution-fiscale.fr/simuler/irpp/resultats.php?sid=1857126641&danger\\_reactions=0](http://www2.revolution-fiscale.fr/simuler/irpp/resultats.php?sid=1857126641&danger_reactions=0)

- Qu'en sera-t-il du prélèvement libératoire sur les dividendes (21 % actuellement) et sur les revenus de placement à taux fixe (24 %), auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 13,5 % ? Qu'en sera-t-il aussi de l'abattement de 40 % sur les dividendes lorsque le contribuable choisit d'intégrer son revenu financier dans l'assiette soumise à l'impôt sur le revenu ?
- Quel sera le devenir de l'impôt de solidarité sur la fortune qui a été réduit à presque rien en 2011 par la relevée du seuil d'imposition (1 300 000 euros) ? Le périmètre des biens constitutifs de la fortune imposable sera-t-il modifié : quid des biens professionnel, des œuvres d'art ?
- Les droits de succession seront-ils accrus pour revenir sur les dispositions adoptées avec la loi TEPA ?
- Pourquoi fixerait-on un revenu maximum uniquement dans la fonction publique et pas dans les entreprises privées dans lesquelles les inégalités ont explosé ?
- La révolution fiscale de la gauche aura-t-elle lieu, ou bien les réformes promises n'auront-elles qu'une durée temporaire, puisque Laurent Fabius a parlé de « taxe exceptionnelle » pour faire face à une « période exceptionnelle » ?

Moralité : le temps de la déclaration d'impôt va venir ; le temps des déclarations à ne pas faire est déjà là ; celui des déclarations qu'il faudrait faire est attendu.